

PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA22 09008 et RCA22 09009

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, les règlements suivants :

- RCA22 09008 | Règlement autorisant un emprunt de 3 688 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (dossier 1224040007);
- RCA22 09009 | Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs (dossier 1224040008).

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 31 janvier 2023.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 7 février 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert